

Projet de carrière de granite, fin de l'enquête publique

L'enquête publique relative à un projet d'exploitation d'une carrière de granite située sur les communes de Fozzano et de Loreto-di-Tallano est terminée. Les élus de Sainte-Lucie-de-Tallano réunis lundi pour l'occasion pouvaient constater que 857 personnes avaient répondu à l'enquête par internet*. Il semblerait que plus de 80 % d'entre elles aient émis un avis défavorable à l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert. Mais les résultats seront à présent analysés par l'État.

Réactions en chaîne

Parmi les observations enregistrées, on peut lire sur la plateforme : « Je suis originaire de Tallano et je vis en Ardèche. Nous avons eu le même projet à côté de Lamastre (07). Bilan : pollution sanitaire aux poussières de granit, nuisance sonore conséquente, dégradation des routes de montagne avec le passage de camions. Tout cela sans aucun bénéfice pour l'économie locale. Seulement des nuisances. Concernant la carrière de Tallano, on doit aussi prendre en compte l'impact touristique à l'entrée de l'Alta Rocca ! Le tou-



Les élus de Sainte-Lucie-de-Tallano se sont réunis lundi pour la fin de l'enquête publique. C. T.

risme étant tout de même un facteur primordial de l'économie locale. » Autre commentaire : « Bonjour, je viens tous les ans dans mon village de Sainte-Lucie-de-Tallano. C'est pour moi un endroit chaleureux où j'aime retrouver mes proches. J'associe cet endroit à un petit 'havre de paix'.

Cependant, la nouvelle de la mise en place de la carrière et toutes les conséquences que cela engendre au niveau de la poussière, du bruit, me font crier au scandale. » Autre réaction : « J'espère de tout cœur que le collectif Forza di Talla arrivera à ses fins et que ce projet de carrière ne sera pas implanté. Ils pourront compter

les sociétés humaines présentes mais aussi futures, ce qui est loin d'être le cas pour ce projet. »

Dans le concert des critiques négatives surgissent quelques avis favorables anonymes notant : « Je donne un avis favorable pour l'ouverture de cette carrière car ce projet permettra de créer de nouveaux emplois et de dynamiser l'économie locale. »



Les conseils municipaux d'Altagène, Olmiccia, Serra di Scopamène et Sainte-Lucie-de-Tallano ont voté contre le projet. A.-F. I.

sur moi pour ma mobilisation. »

La CCSVT est favorable

Déposée le 16 novembre, D. M. se prononce : « Votre projet ne garantit pas pour nous et pour les générations futures la préservation de la biodiversité et les espaces naturels, de la qualité des paysages et l'identité du patrimoine architectural. De plus, il fait courir des risques aux populations situées dans la vallée dus aux rejets dans l'air de particules fines. Toute exploitation de ressources naturelles non renouvelables doit d'être irréprochable en termes d'impact sur

ser l'économie locale. »

Signalons par ailleurs que la Communauté des communes du Sartonais-Valinco-Taravo s'est positionnée favorablement sur le projet. Pourquoi ? Parce que le terrain en question se trouve sur la commune de Fozzano et son maire défend le dossier. En ce qui concerne le porteur de projet, la société propriétaire Corse Préfa, nous avons tenté de le joindre à plusieurs reprises pour qu'il défende son point de vue. En vain.

CATHY TERRAZZONI

* Sur <https://www.registre-dematerialisee.fr/1922>

La carrière fait débat. Une question, une motion, des précisions...

Le projet d'exploitation de carrière de granite sur la commune de Fozzano et de Loreto-di-Talano au lieu-dit Trapinellu s'est doublement invité à la dernière session de l'Assemblée de Corse. D'abord par une question orale posée par une élue de Tallano, Chantal Pedinielli, membre du groupe de droite Per l'Avvene, suivie par une motion de Femu a Corsica allant dans le même sens et adoptée.

Faisant suite à la parution de l'entretien avec Chantal Pedinielli, Jean-Jacques Lucchini, conseiller territorial du groupe Femu A Corsica, a souhaité apporter des précisions concernant ce projet qui fait polémique entre la Rocca et l'Alta Rocca... L'élu nationaliste s'exprime sur la motion : « La portée de la motion était générale pour la Corse dans son ensemble. Après, il doit y avoir une réflexion par territoire. Je n'ai rien contre le porteur de projet qui est respectable et reconnu sur la place publique. » « Il est certain que nous tenons compte des problèmes

environnementaux qui peuvent surgir que ce soit sur le plan visuel, sanitaire ou phonique, en sus des pollutions possibles des cours d'eau et des risques d'accidents sur les routes. Lorsqu'on fait le choix d'ouvrir une carrière pour 30 ans, des dégâts irréversibles sont inévitables. »

La motion parle de non-sens économique et social. Jean-Jacques Lucchini rajoute : « Je précise que notre motion n'est pas pour interdire l'ouverture d'une carrière en Corse mais celle-ci ne doit se faire que s'il y a un besoin de matériaux à l'échelle de la microrégion. Or sur la région Sartenais-Valinco-Alta Rocca, deux carrières suffisent à satisfaire la demande. Certains territoires isolés manquent de matériaux et l'ouverture d'une carrière peut alors mieux se justifier. »

« Je prends acte que la conseillère territoriale Chantal Pedinielli du groupe Per l'Avvene se soit associée à notre motion mais je m'étonne qu'elle n'ait pas reçu le soutien de son groupe et de l'en-



Jean-Jacques Lucchini du groupe Femu a Corsica a déposé une motion à l'Assemblée de Corse, qui a été adoptée. C. T.

semble de la droite sur une question aussi importante. Je tiens à préciser que la motion présentée par le groupe Femu a Corsica a été soutenue par le Conseil exécutif et son président Gilles Simeoni. »

La motion a été adoptée avec les voix de la majorité territoriale et du groupe Andà per Dumane. Les deux groupes de droite n'ont pas participé au vote, à l'exception de Chantal Pedinielli qui a voté pour.